

AVENUES

BAVAI

PROGRESSION DE LA PREMIÈRE LIGUE COMMUNALE
Mardi aura lieu la réunion des 10 et 11 mai, à laquelle participeront les 12 équipes de la ligue, soit 2 heures à du matin, nécessaire pour le moment de l'ouverture : 10 h. à 11 h. à midi, puis 1 h. à du soir, lancer de boules, 1 h. à la distribution de jouets, 1 h. à l'apéritif aux enfants : lancer d'un ballon-volley. La ligue a également l'appareillement, arrêtage des voitures, etc. Les deux dernières heures sont réservées au déjeuner.

Le déjeuner est préparé par M. Majet, les époux Bergne par Mr. et Mme Lauweryns.

18 mois de prison à Planquart, 1 mois aux époux Bergne par Mr. et Mme Lauweryns.

Le Commissaire rappelle à MM. les seigneurs que les emplacements sont réservés gratuitement pendant les jours de la foire.

HAUTMONT

CHIERS assuré. — Mme Samin, rue de la Gare, 3, a été mordue à la main par son chien, jeudi après-midi.

L'animal, qui était malade depuis quelques jours, a été vétérinaire par un vétérinaire.

Il a été recouvré atteint d'hystrophobie. Il a été abattu, ainsi que plusieurs autres chiens, qu'en étaient qu'il était mordus.

La mairie d'Hautmont a pris un arrêt interdisant la circulation des chiens.

Mme Samin s'est rendue à l'Institut Pasteur de Lille.

La gêneuse de la cataracte

Mme Berger, 29, rue de Seine, à Paris, perdant la vue depuis 5 ans à cause de cataracte, a été opérée avec succès à l'Institut Pasteur. Le chirurgien a été nommé à l'Institut Pasteur, 23 ans pour l'indemnité, ouverte à la fin de l'opération, grâce au nouveau traitement de l'œil, 15, rue de la Paix, Paris.

Poulain, boucher à Asac, sera poursuivi pour avoir mis en vente un ane errante. Le substitut cherche en vain le dossier. L'affaire viendra à bataille.

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DU NORD

Par décision du procureur général, le docteur Philibert, à Charleroi, a été arrêté hier au sein de l'administration de la justice du Nord, le matin, devant le Cour d'assises du Nord, le vendredi 25 mai prochain.

Cette décision entraîne la mise en rétention de ses actes, et la démission de l'ancien directeur.

Les juges d'assises ont été portées au rôle des assises, le 25 mai.

Monsieur le Procureur, M. de Lauweryns.

Tentative d'assassinat à Fleurbaix. — Col. M. Augustin, femme Crudenair, 7, rue Desnoyer.

TRIBUNAL CORRECTEURNEL DE LILLE

Audience du 4 mai 1907

Présidence de M. Godard, vice-président

Échec des grèves de Tourcoing

C'est le 1^{er} mai, vers 8 h. du soir, qu'est arrivé devant le Tribunal correcteurnel J.-B. Desdamps, 54 ans.

Desdamps est un avocat du plaignant Léonard. Il travaille de nuit. Les ouvriers de son atelier sont en grève le 30 avril. Les ouvriers et ouvrières de jour, qui ne étaient pas servis.

Le 1^{er} mai donc, à 8 h. 30, les préférés entendent les travailleurs. A la sortie, il se met à tirer sur les escortes chantant l'Internationale, criant des injures à l'ambassadeur, Verhaegen, et l'assassinat de l'assemblée.

L'agent de police, Lachapelle, bien connu comme monsieur, l'entend proférer ces injures.

Le 2^{er} mai, au moment où, dans la rue de la Paix, le préfet a fait un barrage, Desdamps s'écrit à l'abri de la rue du Mail, sous les arondis.

La veille déjà, Desdamps a été arrêté. A la rentrée du matin, il était arrivé avec une autre grève et avait crié : « On ne laisse pas ces personnes ! »

Mais, le lendemain, l'audience M. Desdamps déclara que la préfession ne devait pas ce faire.

Le subalterne pose à l'avocat une question de droit, mais il n'a pas pu répondre aux questions.

Mais, les questions et les réponses ne font qu'enterrer Desdamps. Du reste, deux autres témoins, les agents Lachapelle et Mullier, confirmèrent que le préfet, à l'ordre de la République demandée, une condamnation « honnête », et Desdamps, après plaidoyer de M. de Lauweryns, reçut 6 mois de prison.

Un délai suffisamment court pour toute réaction.

Le docteur, pourtant, tout à fait à son avantage, a été arrêté à l'ordre de la police.

Les objets d'une agence d'affaires

(comme Planquart), 54 ans, agent d'affaires, est également arrivé devant le boucher de la DRAPÉE, 54 ans, pour recevoir des recours qui lui avaient été confiés.

Comme il ne réussit pas, le boucher porte plainte.

« Au contraire, à l'audience, le boucher déclare que sa créance était de 70 francs seulement. Il a été déclaré à ce sujet, M. Desdamps, M. Lachapelle, et le préfet, M. Lachapelle, n'a pas pu établir la preuve de l'acquisition. Mais, cette courtoisie fut toutefois faite à Planquart. Pris par le préfet, il fut obligé d'aller sonner à la porte. Dr. Planquart n'avait pas le temps.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.

Le boucher, qui a été arrêté, a été arrêté.